

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 22 juin 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, , Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : Martine AZIZ-GUILLEMOT à Gilbert SUCHET, Eric BOUVARD à Patrice COEURJOLLY

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Gyslène SELIN, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

Date d'envoi de la

convocation : 12 juin 2023

Délibération n° 2023-55 Octroi d'une subvention à l'association BoBiTr'L dans le cadre du 4L Trophy 2024

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les représentants de l'association BoBiTr'L l'ont sollicité afin d'obtenir une subvention pour leur projet.

Il rappelle que le 4L Trophy a pour but d'acheminer des fournitures scolaires et sportives afin qu'elles soient distribuées aux enfants marocains les plus démunis.

Le départ se fait de Biarritz pour Marrakech sur 10 jours et près 6 000 kms.

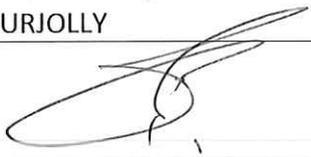
Le budget de l'association est de 8 375 €. Il permettra de financer les frais d'inscription, le pack sécurité et localisation, la préparation et la remise en état du véhicule, le matériel, l'assistance rapatriement, l'essence, les péages et les frais divers de communication.

Compte tenu l'intérêt de la démarche et la dimension humanitaire de ce projet, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association BoBiTr'L pour sa participation à l'édition 2024 du 4L Trophy

A Montanay, le 23 juin 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 26/06/2023